

210C0154

FR0004155885-FS0096

10 février 2010

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALTECH
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo¹ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2010, les seuils de 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 48 225 947 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 54,39% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions VALTECH dans le cadre de l'offre publique visant VALTECH initiée par la société SiegCo³.

La société SiegCo a par ailleurs précisé :

« (...)

- qu'elle agit seule ;
- que ces acquisitions ont été financées par fonds propres ;
- qu'elle envisage de poursuivre ses acquisitions d'actions VALTECH dans le cadre de la réouverture de l'offre et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- qu'elle a d'ores et déjà pris le contrôle de [VALTECH] (cf. D&I 210C0151 du 10 février 2010) ;
- que la stratégie qu'elle envisage vis-à-vis de l'émetteur, ainsi que les opérations pour la mettre en œuvre, sont décrites dans la note d'information ayant obtenu le numéro de visa n°09-332 en date du 13 novembre 2009 et dans le document complémentaire à la note d'information initiale visé par l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2009 sous le numéro 09-374 (cf. D&I 209C1547 du 24 décembre 2009) ;
- que le conseil d'administration de [VALTECH] qui s'est tenu le 3 février 2010 a d'ores et déjà procédé à la désignation de M. Sebastian Lombardo et de M. Frédéric de Mevius en qualité d'administrateurs en remplacement de M. John A. Stanley et de M. Douglas Land, SiegCo ayant acquis plus de 20% du capital et des droits de vote de [VALTECH] pendant la durée de l'offre (cf. document complémentaire à la note d'information initiale visé par l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2009 sous le numéro 09-374 (cf. D&I 209C1547 du 24 décembre 2009)) ; et
- que M. Sebastian Lombardo a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration de [VALTECH] qui s'est tenu le 3 février 2010.

SiegCo précise par ailleurs que ses intentions sont décrites de manière détaillée dans la note d'information ayant obtenu le numéro de visa n°09-332 en date du 13 novembre 2009 et ayant fait l'objet de la déclaration de conformité de

¹ Contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Spoelberch, Elisabeth de Haas Teichen et Gustave de Mevius).

² Sur la base d'un capital composé de 88 668 358 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 210C0151 du 10 février 2010.

l'Autorité des marchés financiers n°209C1395 en date du 16 novembre 2009 telle que complétée par les informations figurant dans le document complémentaire à la note d'information initiale visé par l'Autorité des marchés financiers le 24 décembre 2009 sous le numéro 09-374 (cf. D&I 209C1547 du 24 décembre 2009) ».
